



# REGISTRE DES DELIBERATIONS

5 rue du Maréchal Foch  
Brissac-Quincé  
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

[www.brissacloireaubance.fr](http://www.brissacloireaubance.fr)

[mairie@brissacloireaubance.fr](mailto:mairie@brissacloireaubance.fr)  
02 41 91 74 00

**Convocation du 26/04/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

**Excusés avec procuration**

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

**Absents**

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain**

**INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2022**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d’activités 2022 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance en ayant rappelé à l’assemblée les termes de l’article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport présente quatre grands items :

- **Qui sommes-nous ?** : présentation de la Communauté de Communes (chiffres, compétences, gouvernance, le projet de territoire)
- **Un territoire attractif et solidaire** : développement économique, développement touristique, l’action sociale, la petite enfance, l’accompagnement des personnes âgées, l’accueil des gens du voyage, l’action culturelle et le sport
- **Sobre et durable** : la transition écologique et climatique, l’aménagement du territoire, l’habitat, l’application du droit des sols, le patrimoine naturel et paysager, l’environnement, l’assainissement, la gestion durable du patrimoine bâti, la voirie, les services techniques communes, les mobilités
- **Des moyens pour agir** : les services communautaires, les ressources humaines, les finances, la commande publique, les ressources numériques, le système d’information géographique, la communication

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**PREND ACTE du rapport d’activités 2022 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance**

**CHARGE Mme le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-4-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023

**Convocation du 26/04/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

**Excusés avec procuration**

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

**Absents**

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain**

Mme le Maire rappelle au conseil que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Elle précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire de bâtiment relevant de la catégorie hiérarchique B et relevant du grade des techniciens territoriaux par délibération en date du 7 mars 2023 et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :***

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

***AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de gestionnaire de bâtiment à temps complet pour une durée déterminée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023***

***DIT que considérant la catégorie de l'emploi, le niveau de recrutement, la rémunération sera basée sur l'indice majoré 483 auquel s'ajoutera l'IFSE correspondant aux fonctions exercées.***

***CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération***

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



**Convocation du 26/04/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L’an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s’est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

**Excusés avec procuration**

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

**Absents**

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain**

## 6

### **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION – APPROBATION D’UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET UNE CLASSE, UN CHANTIER ET DES METIERS**

Mme le Maire donne la parole à M. LEBEL, Adjoint à la Culture, qui informe le Conseil Municipal du projet « Une Classe, un Chantier et des Métiers », inspiré de l’opération « Une école, un chantier » qui s’inscrit dans la continuité de « La classe, l’œuvre ! » mis en place par le Ministère de la Culture et qui contribue au développement de l’éducation artistique et culturelle dans les patrimoines.

« Une classe, un chantier », invite les élèves à s’approprier le patrimoine et son territoire, son histoire et ses métiers, et à pratiquer une activité culturelle dans des sites patrimoniaux.

Les élèves, sous la conduite de leurs enseignants et avec les professionnels des patrimoines, pourront ainsi découvrir des chantiers de restauration du presbytère de Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance, protégé au titre des Monuments Historiques, et mener des ateliers en lien avec les techniques de la restauration du patrimoine.

Ce projet se décline auprès des élèves du territoire selon différentes étapes :

- Visiter et s’approprier le patrimoine de leur commune ainsi que son histoire (en pièce jointe dossier élaboré et transmis aux services de l’Etat, DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Région Pays de la Loire et Conseil Départemental de Maine-et-Loire présentant le presbytère en tant que patrimoine, lieu de culture et projet en devenir) ;
- Assister à des démonstrations des différents savoir-faire autour des métiers du patrimoine et de la restauration ;
- Enfin, si possible, participer à des ateliers de restauration ou de création en lien avec les professionnels sur le chantier.

Pour ce projet, le public ciblé est celui des 4e du Collège de Brissac Loire Aubance, car il représente un niveau scolaire où les jeunes doivent se positionner sur leurs orientations pour définir leur futur parcours professionnel.

Le coût total de cette opération s’élève à 3 000 € avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
INTERVENTION (architecte, DRAC, ABF, Agents mairie)	0 €	Mairie de BLA	1 600 €
TOTAL ENTREPRISES	2 200 €	Conseil Départemental	1.400 €
TRANSPORT ELEVES	540 €		
Divers repas...	260 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3.000 €</b>		<b>3.000 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

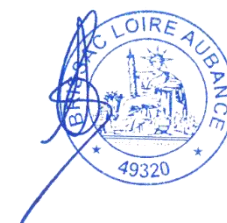
**SOLLICITE d’une part le Conseil Départemental de Maine-et-Loire pour une subvention de 1400 € dans le cadre du projet « une école, un chantier et des métiers »**

**AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier**

**AUTORISE Mme le Maire à engager les dépenses et recettes afférentes à ce projet, sur le budget 2023**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-6-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023



## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-7

7- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU  
MAINE-ET-LOIRE - SUBVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE ET AU  
SOUTIEN DE LA POLITIQUE CULTURELLE

## Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

## Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

## Excusés avec procuration

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

## Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain



**FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MAINE-ET-LOIRE  
- SUBVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SOUTIEN DE LA POLITIQUE  
CULTURELLE**

Mme le Maire donne la parole à M. LEBEL, Adjoint à la culture qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la commune fait appel aux institutions et collectivités territoriales pour bénéficier de soutiens matériels et financiers.

A ce titre la municipalité de Brissac Loire Aubance répond aux appels à projets du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, correspondant aux axes de développement communs.

Il s'agit notamment des projets relatifs aux :

- Festivals arts vivants / cinéma
- Saisons culturelles en territoire
- Soutien aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire.

Pour sa réalisation, ces projets peuvent respectivement bénéficier d'une subvention variable de :

- 20% des dépenses éligibles, plafonnées à 5.000 €.
- 15% des dépenses éligibles, plafonnées à 12.000 €.
- 50% des dépenses éligibles, plafonnées à 4.000 € (résidence) ou 1.500 € (exposition individuelle ou collective).

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :***

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

***APPROUVE ces demandes de subvention comme décrit ci-dessus***

***CHARGE Madame Le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande***

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-7-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023



## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-8

8- FINANCES PUBLIQUES – BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON  
VALEUR ET CREANCES ETEINTES

## Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

## Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

## Excusés avec procuration

JEAN Valérie		BOUJU Isabelle
LEVEY Marc	à	GUILLEMOT Lionel
LEROUGE Eric	à	LAROCHE Florence à partir du point 2
LECLERC Alice	à	MERCIER Jean-Marc
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
	à	

## Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain

## FINANCES PUBLIQUES – BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON VALEUR et CREANCES ETEINTES

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal que conformément à l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 - RECOUVREMENT DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX, l'admission en non-valeur (ANV) peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, etc.), dans l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autoriser les poursuites) ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites définis au plan local).

Alors que la remise gracieuse éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme public vis-à-vis de son débiteur ; en conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. Comme le précise la cour administrative d'appel de Versailles, les décisions d'admission en non-valeur « sont de simples mesures d'ordre budgétaire et comptable et n'exonèrent pas le débiteur de sa dette ».

L'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante qui précise pour chaque créance le montant admis. Contrairement à la décision de remise gracieuse de la dette d'un redevable à l'égard de la collectivité concernée, la décision d'admission en non-valeur ne décharge pas la responsabilité du comptable public. Le juge des comptes, à qui il appartient d'apurer définitivement les comptes, conserve le droit de mettre en débet le comptable quand il estime que l'irrécouvrabilité de la créance a pour origine un défaut de diligences (CRC Pays-de-la-Loire, 28/05/2019, Hôpital local de Bonnétable ; Cour des comptes, 4e chambre, arrêt d'appel, 15/05/2018, Régie des eaux de Grenoble).

Conformément à la sollicitation du comptable, il est proposé d'admettre en non-valeur sur le budget principal de la commune les créances suivantes :

Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2020	T-2109	608,04	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-2110	3 582,68	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-3309	488,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-3418	488,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-4026	488,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-4137	488,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		<b>6 144,00 €</b>	
		<b>6 144,00 €</b>	

Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2021	T-8159	3,38	RAR inférieur seuil poursuite
2021	T-8159	9,40	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>12,78 €</b>	
2021	T-7454	1,53	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>1,53 €</b>	
2019	T-4734	8,80	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-5125	4,40	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-6402	4,40	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>17,60 €</b>	
2021	T-2379	4,79	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>4,79 €</b>	
2021	T-4580	12,83	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>12,83 €</b>	
2021	T-8771	0,12	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>0,12 €</b>	
2021	T-5335	2,47	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>2,47 €</b>	
2021	T-6190	0,36	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>0,36 €</b>	
2019	T-2833	7,75	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-2996	2,30	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-3687	13,80	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>16,10 €</b>	
2021	T-5767	4,36	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>4,36 €</b>	
		<b>76,75 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-8-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023

Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
		<b>4,36 €</b>	
2021	T-5666	30,00	Poursuite sans effet
		<b>30,00 €</b>	
2021	T-5667	30,00	Poursuite sans effet
		<b>30,00 €</b>	
2021	T-6280	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>0,80 €</b>	
2021	T-7705	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>0,10 €</b>	
2021	T-4573	4,59	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>4,59 €</b>	
2019	T-1819	7,00	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-1819	13,60	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>20,60 €</b>	
2021	T-8680	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>0,80 €</b>	
2018	T-3574900715	51,00	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>51,00 €</b>	
2019	T-84	3,00	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>3,00 €</b>	
		<b>290,58 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**ADOpte la proposition d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 290.58 € correspondant aux détails visés ci-dessus (compte 6541 créances irrécouvrables)**

**ADOpte la proposition d'admettre en créances éteintes, la somme de 6 144 € correspondant aux détails visés ci-dessus (compte 6542 créances éteintes)**

**CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-8-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023



## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-9

9- FINANCES PUBLIQUES -- SUBVENTION POUR L'AIDE RELATIVE AU  
SOUTIEN DE CERTAINES CANTINES SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE  
RELANCE

### Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

### Excusés avec procuration

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

### Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain**

**FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION POUR L’AIDE RELATIVE AU SOUTIEN DE CERTAINES CANTINES SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE**

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal de l’appel à projet « Soutien à certaines cantines scolaires, dans le cadre du plan de relance ». Le plan France Relance comporte un volet en faveur de l’agriculture, de l’alimentation et de la forêt.

Ce volet s’articule autour de 3 priorités :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire
- Accélérer la transition agroécologique au service d’une alimentation saine, durable et locale
- Accompagner l’agriculture et la forêt françaises dans l’adaptation au changement climatique

L’axe transition agroécologique comporte un soutien financier aux cantines scolaires visant à aider les petites communes à investir pour la mise en place des mesures répondant à la « Loi EGAlim ».

La collectivité a répondu à cet appel à projet, en sollicitant l’aide maximale pouvant être attribuée, soit 33 600€ correspondant à un montant global de dépenses supérieur à 36 000€, pour l’équipement des cuisines des cantines scolaires de Brissac Loire Aubance (armoires de maintien au chaud, cellules de refroidissement, éplucheuses,... ) et l’accompagnement de la chambre d’Agriculture pour la constitution d’un groupe de producteurs locaux. Le versement de cette subvention est régi par un arrêté du Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation.

**Le plan de financement serait le suivant :**

Coût total des acquisitions : 37 119.37€ HT  
Subvention plan de relance : 33 600€  
Autofinancement Brissac Loire Aubance : 3 519,73€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**SOLLICITE l’ETAT pour le versement d’une subvention dans le cadre du soutien de certaines cantines scolaires à hauteur de 33 600 €**

**AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec ce dossier, afin de bénéficier du versement de cette subvention.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-9-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023



## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-10

10- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D'UNE  
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LA MISE  
EN PLACE DE NOUVELLES BORNES ESCAMOTABLES POUR SECURISER LE  
MARCHÉ DE BRISSAC-QUINCE

### Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

### Excusés avec procuration

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

### Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain**

**FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D’UNE SUBVENTION AUPRES DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES  
ESCAMOTABLES POUR SECURISER LE MARCHE DE BRISSAC-QUINCE**

Mme Le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de son activité territoriale et maintenir un lien social et intergénérationnel fort et reconnu, la commune a engagé une réflexion concernant la sécurisation de son marché de plein air situé à Brissac-Quincé.

L’espace public qui accueille aujourd’hui les commerçants et son public n’offre pas une sécurité optimale. Le projet consiste donc à disposer aux endroits circulables par des véhicules, de part et d’autre du marché, des bornes escamotables pour protéger les piétons.

Le cout global de l’opération est évalué à 60 000 € HT (date de valeur avril 2023). Pour sa réalisation, ce projet peut bénéficier d’une subvention du département du Maine et Loire à hauteur de 20% du montant HT de l’opération.

Le plan de financement est le suivant :

	<b>Montant (HT)</b>	<b>%</b>
<b>Commune</b>	48 000 €	80
<b>Département du Maine et Loire</b>	12 000 €	20
<b>TOTAL</b>	60 000 €	100

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE le projet et cette demande de subvention auprès du département du Maine et Loire comme décrit ci-dessus**

**CHARGE Mme Le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU





## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-11

11- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D'UNE  
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA  
REHABILITATION DU BATIMENT MIS A DISPOSITION AU CENTRE  
SOCIOCULTUREL ENJEU

### Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

### Excusés avec procuration

JEAN Valérie		BOUJU Isabelle
LEVEY Marc	à	GUILLEMOT Lionel
LEROUGE Eric	à	LAROCHE Florence à partir du point 2
LECLERC Alice	à	MERCIER Jean-Marc
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
	à	

### Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain**

# 11

## FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT MIS A DISPOSITION AU CENTRE SOCIOCULTUREL ENJEU

Mme Le Maire donne la parole à Cécile BROCHARD, Adjointe à l'enfance-Jeunesse qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de l'activité socioculturelle de son territoire, la commune a engagé une réflexion concernant son centre associatif « ENJEU » situé à Brissac-Quincé.

Les locaux offrent un espace d'activités et d'échanges créant un lien social intergénérationnel fort et reconnu. Mais ces locaux vétustes, devenus étroits, énergivores et révélant des non-conformités, doivent faire l'objet d'une importante réhabilitation.

Le projet consiste donc à :

- étendre l'activité du centre dans des locaux libérés,
- améliorer le confort des usagers et du personnel,
- renforcer l'isolation thermique sur l'ensemble du bâti avec un objectif d'obtenir un gain énergétique de 40% par rapport à la consommation actuelle,
- mettre aux normes de sécurité l'établissement.

Le coût global de l'opération est évalué à 430 000 € HT (date de valeur avril 2023).

Pour sa réalisation, ce projet peut bénéficier d'une subvention du département du Maine et Loire à hauteur de 20% du montant HT de l'opération.

Le plan de financement est le suivant.

	Montant (HT)	%
Commune	131 500 €	30
Département du Maine et Loire	86 000 €	20
Région des Pays de la Loire	19 000 €	5
SIEML	12 000 €	3
Caisse d'Allocation Familiale	45 000 €	10
DETR/DSIL	136 500 €	32
TOTAL	430 000 €	100

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :*

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE le projet et cette demande de subvention auprès du département du Maine et Loire comme décrit ci-dessus**

**CHARGE Mme Le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-11-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023



## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-12

12- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D'UNE  
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA  
RESTAURATION D'UNE AIRE DE JEUX EXTERIEURS ET LA CONSTRUCTION  
D'UNE AIRE DE GLISSE

### Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

### Excusés avec procuration

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

### Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain**

## 12

### **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D’UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION D’UNE AIRE DE JEUX EXTERIEURS ET LA CONSTRUCTION D’UNE AIRE DE GLISSE**

Mme Le Maire donne la parole à Florence LAROCHE, Adjointe aux Sports et à la vie associative, qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de son offre sportive, ludique et éducative de son territoire, la commune a engagé une réflexion concernant la restauration de l’aire de jeux extérieurs et la construction d’une aire de glisses, le long de l’Aubance, en centre-bourg de Brissac-Quincé.

Le site exceptionnel où est prévu l’aménagement s’ouvre naturellement à des activités et des échanges créant un lien social important. Les actuels jeux vétustes et trop petits ne sont plus adaptés à la demande d’aujourd’hui.

Le projet vertueux consiste donc à :

- I. - restaurer l’espace de jeux extérieurs en offrant de nouvelles structures d’évolutions plus ambitieuses pour les jeunes enfants de 3 à 12 ans,
- II. - créer une aire de glisses d’environ 500m<sup>2</sup> pour les skateboards, trottinettes, bmx et rollers.

Le coût global de l’opération est évalué à 340 000 € HT (date de valeur avril 2023).

Pour sa réalisation, ce projet peut bénéficier d’une subvention du département du Maine et Loire à hauteur de 20% du montant HT de l’opération.

Le plan de financement est le suivant :

	<b>Montant (HT)</b>	<b>%</b>
<b>Commune</b>	119 000 €	35
<b>Département du Maine et Loire</b>	68 000 €	20
<b>Agence Nationale du Sport</b>	153 000 €	45
<b>TOTAL</b>	340 000 €	100

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE le projet et cette demande de subvention auprès du département du Maine et Loire comme décrit ci-dessus**

**CHARGE Mme Le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-12-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023



## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-13

13- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – MODIFICATION SUBVENTION  
ESLA GYM

## Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

## Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

## Excusés avec procuration

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

## Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, Adjointe à la Vie Associative et au sport, qui expose que le tableau présenté à la séance du 4 avril attribuait une subvention à ESLA Gym Brissac incohérente au regard des critères de calcul.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE l'attribution d'une subvention à ESLA Gym Brissac d'un montant de 3 676.11 € en lieu et place des 4 800 € mentionnés dans la délibération 2023-04-04-12**

**CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout courrier ou toute convention liée à ce versement**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230510-D2023-05-02-13-DE  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023



## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-14

14- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – VERSEMENT 2023 A ENJEU  
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

## Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

## Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

## Excusés avec procuration

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

## Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain

**FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – VERSEMENT 2023 A ENJEU DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS**

Mme le Maire donne la parole à Mme Cécile Brochard, Adjointe en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, qui rappelle au Conseil Municipal que la convention pluriannuelle d’objectifs entre la commune et le Centre Socio-Culturel EnJeu, a été signée pour 2 années, 2022 et 2023.

L’article 7 de cette convention précise les conditions de détermination de la participation financière de la commune pour l’année 2022. Compte tenu des nouvelles modalités de financement de la CAF liées à la Convention Territoriale Globale, il convient de prendre en compte le Bonus Territoire applicable à partir de 2023, dans le montant de la subvention 2023.

Une subvention de 361 300€ a été versée en 2022. Pour l’année 2023 la subvention prévisionnelle est fixée à 339 701,13 €.

Pour rappel, cette somme permet de soutenir l’accompagnement de l’ALSH, du centre socio-culturel et l’accueil jeunes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**VALIDE le montant de la subvention à Enjeu et procéder au versement échelonné comme stipulé dans la convention**

**AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU





## SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Délib n° D2023-05-02-15

15- DOMAINE PUBLIC – TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES AUX ALLEUDS – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET AJUSTEMENT DES COUTS DE TRAVAUX

## Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

## Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

## Excusés avec procuration

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

## Absents

CATROUX Sophie  
FOURNIER Gilles - *excusé*  
MAILLET Eve  
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain

**DOMAINE PUBLIC –TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES AUX ALLEUDS – CONVENTION DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ET AJUSTEMENT DES COUTS DE TRAVAUX**

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui rappelle au Conseil Municipal les travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires de la commune déléguée des Alleuds.

Pour rappel, dans le cadre de la construction de la déviation de la RD 761 (contournement des Alleuds), le projet entraîne le déplacement de la station d'épuration actuelle. La nouvelle station nécessite de mettre en séparatif les réseaux unitaires de la commune déléguée des Alleuds, entraînant donc la réalisation de ces travaux de mise en séparatif.

Il est rappelé que l'opération désignée ne peut être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux et au regard de la compétence pluviale du ressort de la commune et eaux usées du ressort de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Il est donc convenu qu'un seul maître d'ouvrage (la Communauté de Communes) assure la maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux eaux usées et eaux pluviales sur la commune déléguée des Alleuds pour la rue de l'Aubance, la Grande Rue, la rue de la Meunière, la rue du Pensier et le hameau de la Dabinerie.

L'estimation de l'opération s'élève à 533 845 € HT (640 614 € TTC) pour la part Communauté de Communes Loire Layon Aubance et 116 155 €HT (139 386 € TTC) pour Brissac Loire Aubance qui reversera ce montant à la Communauté de Communes selon les termes de la convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE les travaux de mise en séparatif des réseaux aux Alleuds, sur la base prévisionnelle d'une participation de Brissac Loire Aubance de 116 155 € HT (139 386 € TTC)**

**AUTORISE Mme le Maire, on son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tout avenant en découlant**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 10/05/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

